

SOMMAIRE

DOSSIER P 1-2
faire face aux difficultés psychiques des salariés en insertion

EN BREF P 2
l'actualité du réseau

REGARDS P 3
un ami qui nous veut du bien

FOCUS SUR... P 3
apj bat : du bois dont on fait l'insertion



Bâtiment pour la ville de Valmondois (95)

L'ESSENTIEL P 4
que vive le réseau !
(par Françoise Bemon)

EN ACTES P 4
dernières nouvelles de l'IAE

AGENDA P 4

dossier

faire face aux difficultés psychiques des salariés en insertion

Le personnel permanent des entreprises d'insertion constate une augmentation des symptômes psychiques parmi le public embauché, que ces troubles surviennent en réaction à des situations de précarité ou qu'ils soient une composante de la personnalité du salarié.

Les professionnels de la santé mentale éprouvent eux-mêmes une difficulté croissante à distinguer le mal-être lié à une situation d'exclusion de celui des malades psychiques reconnus en tant que tels par le secteur psychiatrique. Xavier Emmanuelli, fondateur du Samu social déclare : « Il est vain de chercher à déterminer entre l'économique et le psychique, ce qui a été la raison première de la chute d'un individu, c'est l'histoire de la poule et de l'œuf. Ce qui importe, c'est de prendre conscience de l'intrication profonde des deux phénomènes qui se mêlent pour aggraver l'exclusion. Et c'est encore trop souvent ce qui nous échappe »...

C'est pourquoi, il semble juste de prendre en compte le questionnement des dirigeants, chargés d'insertion

et encadrants techniques qui éprouvent le besoin d'une définition claire du positionnement et de la fonction des uns et des autres, que ce soit à l'interne ou avec les partenaires extérieurs, face à cette souffrance autant psychique que sociale. Citons ici

LES ENCADRANTS SONT SOUVENT DÉMUNIS FACE À UNE SOUFFRANCE AUTANT PSYCHIQUE QUE SOCIALE

l'interrogation qui revient de façon récurrente : « Quand on repère des troubles du comportement, comment mener un véritable accompagnement socioprofessionnel qui suppose d'aborder les questions de soin sans être intrusif tout en sachant délimiter notre rôle car nous ne sommes pas des soignants ? ».

C'est la raison pour laquelle ils souhaitent savoir mieux identifier le type de troubles et leur gravité, adopter un comportement adéquat tout particulière-

ment lors de situations de crise, amener le salarié à prendre conscience de la nécessité de consulter et travailler en partenariat, le plus efficace possible, avec les structures de soin qui ne reconnaissent pas toujours les entreprises d'insertion comme des partenaires légitimes.

Une nécessité de formation, de supervision et de travail en réseau

Pour accompagner des publics cumulant divers handicaps, il convient de savoir qu'il n'y a pas de « recette miracle » et que l'accueil de ces salariés nécessite de mettre en place des dispositifs adaptés tels que :

- la définition d'objectifs réalistes d'accompagnement dans la mesure où le rapport au temps est perçu différemment : plus de temps à consacrer aux entretiens, plus de temps pour amener vers le soin, plus de temps de régulation avec les partenaires compétents,

(Suite page 2)

éditorial

au-delà des réponses techniques

FRANÇOISE DURRIEU PRÉSIDENTE

Le réseau est un espace d'engagement, d'intégration et de reconnaissance. C'est un espace politique qui défend un modèle singulier – l'entreprise d'insertion – enchâssé dans un système économique global. C'est surtout un espace pluriel et collectif qui transcende les intérêts particuliers de ses membres pour soutenir et étayer les fondations de l'intérêt général.

Une des missions de la fédération est la reconnaissance de notre identité, à travers nos diversités et le pluralisme de nos actions ; une autre consiste en un engagement à promouvoir votre démarche d'insertion, à conforter vos compétences et savoir-faire.

Vous l'avez compris, le réseau c'est vous, c'est nous, et c'est ensemble que nous serons force de pression et de proposition auprès des pouvoirs publics. Même corsetés dans nos exigeants quotidiens, il n'est jamais inutile de s'en souvenir. A ce sujet, merci à Françoise Bemon pour son témoignage (p 4), nourri par douze années passées à la tête de ALPE.

(Suite de la page 1)

- l'accompagnement des encadrants de proximité, par une sensibilisation à l'approche et à la conduite à tenir face au phénomène des troubles du comportement en milieu de travail,

- et par-dessus tout, mettre en place des sessions d' « analyse des pratiques » qui permettraient aux personnels permanents des entreprises d'insertion d'être véritablement écoutés par des professionnels compétents qui apporteront les outils nécessaires pour répondre plus sereinement à des situations singulières.

Des pratiques souvent intuitives mais pertinentes

Pourtant, les équipes des entreprises d'insertion ont développé une expertise à accueillir et « mettre en mouvement » ces personnes, en offrant, sans l'avoir formalisé et pensé, un espace « contenant » (en l'occurrence un cadre professionnel délimité par les clauses du contrat de travail) qui leur est bénéfique.

Les encadrants techniques, par exemple, ne se posent pas d'emblée la question de la typologie des troubles : ce qui a pour effet positif de ne pas stigmatiser la personne et de ne pas la réduire à ses manques ; néanmoins cette méconnaissance génère beaucoup d'interrogations et de remise en question de leur part, telle que de la culpabilité en cas d'échec de parcours et souvent une sous-estimation des résultats obtenus ; cependant, l'embauche de ce public nous amène à penser que créer du lien et un ancrage dans le lieu de travail représente déjà une réussite en soi – même si elle reste provisoire – pour des personnes gravement atteintes dans leur possibilité de relation à autrui.

Des améliorations très positives de l'état des personnes sont régulièrement constatées même en terme de possibilité de recherche d'emploi dans le secteur classique, cependant il convient d'intégrer que le parcours linéaire est encore trop souvent l'obsession des professionnels, alors qu'il n'existe pas dans la réalité. Accepter la « rechute » fait partie de la culture psychiatrique, ce milieu a appris à l'intégrer davantage que nos réseaux, pris eux-mêmes dans un rapport au temps limité et dans la nécessité de démontrer des résultats positifs.

regards

UN AMI QUI NOUS VEUT DU BIEN

Lors de sa dernière Assemblée Générale, l'UREI a pour la première fois de son histoire ouvert son CA à un membre expert associé.

Le précurseur s'appelle Patrick Blamoutier, ancien directeur de la société d'investissement de France Active (SIFA), président du CE de la Caisse des Dépôts et Consignations. Son credo : une économie au service de l'homme. Mais il ne se contente pas de croire, il

agit, s'investit, s'engage en citoyen impliqué dans la Cité, en tant que membre du Comité du label Finansol, des CA de ALPE et du Groupement des Œuvres Sociales de Belleville (GOSB) entre autres.

Aujourd'hui, il entend mettre au service de l'UREI ses compétences de gestionnaire, mais aussi son réseau et sa connaissance de l'économie solidaire.

Pris dans le quotidien et

l'immédiateté, chacun à notre niveau manquons souvent de recul par rapport aux questions et problèmes qui se posent à nous, et donc de lucidité quant aux réponses et solutions à leur apporter. La présence au sein même de nos instances dirigeantes d'un regard extérieur à notre fédération – et néanmoins averti de nos spécificités et particularismes – ne peut être que bénéfique et porteur.

en bref

LE FONDS DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (FDI)

La nouvelle circulaire relative au FDI été publiée le 28 juillet dernier. L'ensemble des annexes permettant la mise en œuvre opérationnelle de la circulaire étant parues, les DDTEFP peuvent désormais instruire les demandes émanant des EI.

Six natures d'actions sont éligibles au FDI :

- . La création de nouvelles structures
- . Le développement des structures. Il peut s'agir de projets d'investissement dans le cadre de la croissance de l'activité ou de sa réorientation. Ces 2 types d'aides ne sont pas plafonnées.
- . La consolidation des structures afin de soutenir les efforts de redressement. Cette aide est non reconductible, subordonnée à la présentation d'un plan de redressement et plafonnée à 22'500€ sur l'année.
- . Le conseil. Il s'agit d'études de marchés préalables à la création d'une structure ou à la diversification des activités existantes, d'expertises économiques ou commerciales. Cette aide est limitée à 70% du montant de l'étude dans la limite de 15'000€ par opération, et pourra notamment être articulée à une intervention des DLA.
- . La professionnalisation. Exceptionnellement et après mobilisation des moyens financiers de droit commun (OPCA,...), le FDI pourra concerner des actions de formation du personnel permanent — les salariés en insertion sont donc exclus de cette mesure.
- . Le FDI pourra également financer des études, évaluations ou expérimentations selon les besoins de l'administration. Ce financement exceptionnel est plafonné à 15'000€.

ALLÈGEMENT FILLON

L'ordonnance du 18 décembre 2003 a prévu la suppression des exonérations spécifiques des EI et ETTI à compter du 1^{er} juillet 2005. Cependant, cette suppression n'est effective que pour les contrats conclus à partir du 1^{er} juillet. Les contrats signés avant cette date continueront de bénéficier de l'ancien système d'exonération et ce jusqu'à leur terme.

DERNIÈRES NOUVELLES DU CNASEA...

Dans la plupart des départements, le mécanisme de la mensualisation est en cours : le paiement rétroactif des aides aux postes a été effectué et le versement mensuel est actif. Les dossiers de l'Essonne ont été tardivement transmis au CNASEA; de ce fait, les EI concernées ne seront pas réglées avant le 20 octobre. Dès le mois de juillet, l'UREI était intervenue au niveau départemental pour alerter les services de la DDTEFP, action relayée par la suite au niveau national par le CNEI.

D'autre part, l'extranet du CNASEA est désormais ouvert. Les entreprises ont reçu un courrier explicatif avec un code d'accès personnalisé pour saisir les fiches salariés. Si les EI ne sont pas équipées d'Internet, elles doivent remplir un CERFA disponible à leur DDTEFP.

Enfin, un point très important: la saisie informatisée de ces états mensuels ne fait pas foi; les EI doivent donc impérativement imprimer leur saisie (le logiciel prévoit cette fonctionnalité) et la renvoyer au CNASEA avec date, signature et cachet de l'entreprise.

Pour tout renseignement à propos de la saisie, vous pouvez appeler le CNASEA, que nous remercions au passage pour la disponibilité et la cordialité de ses agents.

focus sur...

APIJ BAT : du bois dont on fait l'insertion

A L'AUBE DE SON VINGTIÈME ANNIVERSAIRE, APIJ BAT PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UNE ENTREPRISE D'INSERTION PIONNIÈRE. ET ELLE CONTINUE À MONTRER LA VOIE EN INVESTISSANT UN CRÉNEAU ÉTHIQUEMENT ET ÉCONOMIQUEMENT PORTEUR : L'ÉCO-CONSTRUCTION.

« Quand le bâtiment va, tout va ! » s'exclamait en 1849 le député et ancien maçon Martin Nadeau à la tribune de l'Assemblée Législative. Alors l'Europe va bien, puisque le secteur du bâtiment y est le plus gros employeur (7,5% des emplois, 28,1% des emplois industriels, 9,7% du PIB)...

Mais depuis quelques années, certains architectes, artisans, entrepreneurs imposent un regard différent sur un secteur qui dans le monde consomme 40% des matières premières d'origine naturelle prélevées dans l'écosystème, représente 40% des émissions de CO2 et 40% du total des déchets produits – rien que pour la France, 32 millions de tonnes de déchets par an, pour un coût de 2,44 milliards d'€...

A ces impacts environnementaux, il faut ajouter un coût sanitaire difficilement chiffrable mais extrêmement lourd ; l'ampleur des scandales de l'amiante, du plomb ou de la légionellose ne sont que la partie immergée d'un iceberg plus sournois, puisque l'air intérieur de nos bâtiments est deux à cinq fois plus pollué que l'air extérieur - acariens, produits nettoyants, vapeurs toxiques des produits chimiques entrant dans la composition des matériaux de construction, etc.

Ce préambule, Rémy Beauvisage, directeur d'Apj Bat, pourrait le développer pendant des heures. Depuis plusieurs années, il a en effet orienté ses activités vers l'éco-construction, courant du BTP qui place l'humain au centre d'une réflexion sur le bâti, et remet le bâti dans une perspective environnementale plus globale. Cette démarche, il la fait partager à ses salariés en insertion. Ces derniers, le plus souvent des jeunes issus de quartiers sensibles, ont du fait des paysages urbains qui les entourent une vision négative des métiers du bâtiment. La première mission d'APIJ Bat est donc de leur montrer la complexité et la richesse de ce secteur : réfléchir sur l'utilisation de matériaux à faible bilan énergétique (fabriquer une tonne de ciment produit 0.7 tonnes de CO2, sans

compter le transport), sur leur recyclabilité en fin de vie, valoriser l'habitat sain, beaucoup moins énergivore au quotidien ; autant de préoccupations qu'APIJ BAT place au cœur de son activité et transmet au quotidien à ses équipes. On comprend pourquoi Rémy Beauvisage affirme former des citoyens en même temps qu'il forme des professionnels ! Ces formations sont d'ailleurs nombreuses, tant pour les encadrants techniques que pour les salariés : stages d'enduits à la terre, sur l'utilisation du mélange chanvre-chaux, des briques de terre crue, etc.

APIJ BAT s'est plus précisément spécialisée dans la construction à ossature bois, une vieille tradition française – pays de forêts –, délaissée progressivement au profit de la pierre. La langue s'est d'ailleurs fait l'écho de cette mutation, puisqu'on investit dans « la pierre », ce que d'aucuns appellent « l'effet Trois petits cochons » ; le bois est aujourd'hui considéré comme peu noble, ce qui n'est pas le cas dans les pays nordiques par exemple. Mais les étonnantes qualités de ce matériau renouvelable et

GRACE À L'ÉCO-CONSTRUCTION, APIJ-BAT FORME DES CITOYENS RESPONSABLES EN MÊME TEMPS QUE DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS.

abondant sont peu à peu redécouvertes. Aujourd'hui, cette activité « filière bois » représente 25% du CA de l'entreprise, avec un objectif de 100% à court terme. En effet, APIJ BAT ne peut pas répondre à toutes les demandes d'une clientèle de plus en plus sensibilisée à l'éco-construction, sachant que les particuliers représentent 80 à 90% de son volume d'affaires. Grâce à sa présence sur de nombreux salons spécialisés, à son appartenance à des réseaux (Bâtir-sain et Eco-bâtir) et à quelques réalisations « pilotes » (Ferme-ressources à Saint-Denis), APIJ BAT est en passe de gagner son pari : s'imposer comme un spécialiste de l'éco-construction, secteur en pleine expansion et riche de débouchés.

Un exemple à suivre ?...

CONTACT

APIJ BAT
5, place Youri Gagarine
93200 SAINT-DENIS
Tel : 01 48 29 73 70
Fax : 01 48 29 44 36
Mail : apij@apjbat.com

Directeur:
Rémy BEAUVISAGE

Coordinateur travaux :
Slaweg PAULY

En savoir plus sur l'éco-construction :

www.reseau-ecobatir.asso.fr
<http://batirsain.free.fr>



Surélévation en ossature bois (93)

FICHE TECHNIQUE

Association créée en 1986, conventionnée entreprise d'insertion depuis 1986

13 permanents, dont 9 d'encadrement

12 ETP conventionnés, 12,4 réalisés (2004)

CA : 783k€

AGENDA

CDIAE

Paris : 21/10
 Seine et Marne : 6/10
 Yvelines : 14/10 - 04/11
 Essonne : 13/10 - 8/11 - 15/12
 Hauts de Seine : 20/10 - 24/11
 Seine St Denis : 11/10
 Val de Marne : 4/10
 Val d'Oise : 13/10 - 10/11 - 24/11

UREI Île-de-France

Jeudi de l'UREI :

13/10 : SOFINEI
 17/11 : Thème à préciser
 15/12 : Festif

Réunions d'information IAE et EI

(Ces réunions gratuites se tiennent dans nos locaux. Inscription sur notre site.)

Vendredi 30/09, 14h30-17h00
 Vendredi 21/10, 14h30-17h00
 Vendredi 25/11, 14h30-17h00
 Vendredi 16/12, 14h30-17h00

Formations CNEI

Professionnalisation des encadrants:

*18-20/10 et 8-9/11 (Lyon)
 *18-20/10 et 22-23/11 (Montpellier)
 *22-24/11 et 13-14/12 (Brest)

Professionnalisation des chargés d'insertion:

*11-13/10 et 14-15/11 (Rouen)

Organisation et négociation commerciale en EI(TT):

*11-13/10 (Clermont-Ferrand)

Prévention et gestion des conflits (à destination des encadrants):

*4-5/10 (Strasbourg)

ARSIE

22 octobre
 17 novembre
 15 décembre

Urei info

Directrice de la publication :
 Françoise DURRIEU

Ont participé à ce numéro :
 Françoise Durrieu, Françoise Bernon,
 Nathalie Ducros, Sonia Bitton, Catherine Lecuyer, Erwan Larher
 Maquette : R1

UREI Île-de-France
 12, rue de la Lune
 75002 PARIS
 tél. : 01 42 36 02 35
 fax : 01 40 39 04 72
 e-mail : contact@urei-idf.org
 site : www.urei-idf.org

l'essentiel

que vive le réseau !

Au moment de quitter la direction de ALPE, il m'apparaît important de pouvoir vous témoigner de mes 13 ans d'expérience du réseau, et de souligner l'importance de poursuivre sa construction et son développement.

Diriger une entreprise implique des obligations et responsabilités de taille, juridiquement, pénalement et fiscalement parlant. A cela s'ajoute une responsabilité humaine, celle de permettre à des personnes sorties du rythme du travail de (re)construire leur autonomie.

Nos entreprises sont souvent de petite taille, il nous faut faire face à de nombreuses difficultés et nous avons tendance à nous laisser déborder par l'urgence du jour.

Pourtant, nous avons construit un réseau qui, grâce à sa fédération nationale et ses UREI, nous soutient, nous défend, négocie les moyens de notre politique si singulière.

Seule, sans l'apport du réseau, je n'aurais jamais réussi à négocier l'augmentation de nos subventions, à trouver des partenaires prêts à soutenir mes projets, à être informée de l'évolution de la législation, à rencontrer autant de collègues directeurs d'EI avec lesquels partager nos expériences, à trouver une oreille attentive pour rechercher des solutions aux moments les plus complexes.

Le réseau sait faire cela.

Alors pourquoi si peu d'investissement de la part de beaucoup d'entre nous? Comment peut-on encore aujourd'hui se poser la question de savoir s'il faut ou non adhérer à la fédération ?

La seule question doit être de savoir comment poursuivre le développement de notre outil fédératif, avec toujours plus d'adhérents ; il en va de la santé de nos entreprises.

Si la fédération n'existait pas, il faudrait l'inventer ; or, elle existe... Il faut donc continuer à la faire vivre et grandir, et cela passe par l'implication de tous.

Alors, que vive le réseau, grâce au concours de chacun et pour l'intérêt de chacun.

Françoise BERNON

en actes

QUARTIER PLUS : L'INSERTION AU BOUT DU FIL

Fin 2004, Quartiers Plus, EI de Seine et Marne, est conventionnée pour une nouvelle activité d'accueil téléphonique partagé, associé avec deux autres structures du département. Ce service utilise la technologie en pleine expansion de la téléphonie via Internet, qui permet d'importantes économies d'échelle. Il emploie à ce jour un encadrant superviseur à mi-temps et deux ETP, formés de ce fait aux métiers du secrétariat et de l'accueil à travers la maîtrise des nouvelles technologies informatiques, débouché très prisé d'une certaine catégorie de public féminin en insertion.

Après neuf mois d'existence, le bilan très positif permet d'envisager une extension de ce service à des entreprises qui, pour des raisons de coûts, ne peuvent se permettre d'avoir un secrétariat permanent. L'avantage de l'offre de Quartiers Plus est de permettre une mutualisation de moyens et, pour les entreprises, un accueil personnalisé, une gestion de planning, une messagerie écrite et vocale individualisée grâce au couplage entre les équipements téléphoniques et informatiques.

Pour tout renseignement, contacter Eric Paterni au 01 721 721 01.

LA FAMILLE S'AGRANDIT...

Neuf nouvelles entreprises ont rejoint le réseau en 2005, portant à 65 le nombre d'adhérents à l'UREI IDF – soit une augmentation de 13% par rapport à l'année dernière.

Il s'agit de: GACS (75), Envie Paris (75), Versailles Portage (78), L'Univers des Jardins (91), Le Bouquin Affamé (92), La Régie de Quartier du Luth (92), Sanitaire Qualité Service (92), Treize Voyages Paris (75) et Auteuil Parcs et Jardins (77).

Merci à eux – et aux 56 autres... - pour leur confiance et pour la force qu'ils confèrent à notre réseau.

...ET SE RÉUNIT !

Comme nous l'avons annoncé lors de l'AG en juin, nous allons très prochainement venir à votre rencontre, sur vos territoires, département par département.

Vous connaître pour vous représenter, vous voir pour vous entendre, vous permettre d'échanger vos pratiques, vos idées, vos difficultés, constitue l'une de nos missions premières. Nous tacherons de la mener à bien.

Le premier rendez-vous départemental aura lieu le 28 septembre en Essonne.